

[Sur la parité hommes-femme]

Article “Les Etats entravent une meilleure représentation des femmes au parlement”, “Le Temps du 3 12.1998

Vous avez raison de fustiger les arguties de nos sénateurs pour différer l'introduction des quotas féminins dans les listes électorales. Éluder un débat n'a jamais fait avancer quelque cause que ce soit.

Il est vrai que si les sénateurs suisses abordaient le problème de front, ils devraient accepter de passer une fois de plus pour les réacs qu'ils sont pour la plupart. Les quotas féminins sont dans l'air du temps, surtout dans la gauche bien pensante. Au point qu'on n'ose de moins en moins s'y demander si cette discrimination, fondée sur le sexe, est légitime ou efficace. Légitime, certainement pas: le principe d'égalité ne souffre pas d'exception, fût-elle provisoire. Efficace? Rien n'est moins sûr. Les règlements qui, aux États-Unis, favorisent les communautés socialement défavorisées (les Noirs et les Chicanos) sont systématiquement remis en cause par ceux-là même qui en bénéficient. Ce du fait qu'on ne peut pas ne pas se demander si un diplôme obtenu sur cette base sanctionne la compétence ou l'origine communautaire. Cruelle incertitude, pour les intéressés et, surtout, pour les employeurs potentiels.

Les discriminations socioprofessionnelles dont les femmes sont encore victimes en Suisse sont évidemment scandaleuses. Mais ce n'est pas une mesure politique symbolique qui y remédiera, bien au contraire: ceux qui au mépris de la loi laissent perdurer ces discriminations pourraient ainsi se doter à bon compte d'une rassurante bonne conscience.

Le peuple suisse va bientôt se prononcer sur l'initiative dite de la parité. Elle sera sans doute rejetée (ses partisans considéreraient 20% de oui comme un succès). Comme d'habitude en Suisse, les *Neinsager* formeront un ensemble hétéroclite. Parmi eux, les traditionnels misogynes antiféministes.

Bien qu'il ne fasse pas bon d'être vu en leur compagnie, osons l'avouer: nous nous opposons à la parité. Au nom d'un principe démocratique de base: en l'espèce, l'égalité de l'homme et de la femme.

Notons d'abord que l'instauration de quotas paritaires oblige à désavouer après coup le corps électoral: si celui-ci n'élit pas un nombre de femmes égal à celui des hommes, des femmes non élues prennent la place d'hommes élus. La parité revient ainsi à bafouer en toute légalité la volonté du peuple - y compris, d'ailleurs, s'il préfère se faire représenter par une majorité de femmes!

Par ailleurs, qui dit quotas dit discrimination. Positive pour les uns, négative pour les autres. Un système de quotas a permis, aux États-Unis, l'accession à l'Université d'un plus grand nombre d'étudiants issus des classes défavorisées. Mais il a eu son effet boomerang. Mis en concurrence avec un candidat blanc, tel Noir ou tel Chicano préféré au nom de la discrimination positive pouvait légitimement se demander s'il devait son inscription à ses compétences ou à son origine sociale. Une question à laquelle le marché du travail a donné sa réponse: la plupart des employeurs se sont mis à n'engager que des diplômés blancs: ayant échappé à la discrimination négative, ils ne pouvaient qu'être meilleurs. Bref, les quotas se sont retournés contre leurs bénéficiaires, qui en ont demandé l'abolition.

A cet argument anticommunitarisme, on oppose que les femmes ne forment pas une communauté comme les autres, que la différence sexuelle traverse toutes les autres différences, et que ne pas admettre paritairement les femmes dans la vie politique, c'est privilégier la traditionnelle citoyenneté masculine, phallogratique depuis des siècles.

Mais sur quoi repose la qualité de femme? Sur la différence biologique. Or "*ce n'est pas au Parlement des Tigres, au Sénat des agneaux, à l'Assemblée régionale des gastéropodes ou au conseil municipal des monocotylédones que nous souhaitons voir siéger davantage de citoyennes, c'est dans les institutions politiques des êtres vivants du genre humain - institutions créées à chaque fois, en contradiction, en opposition et en rupture précisément avec les lois de la Nature.*" (Liliane Kandel, "Sexe, nature - et amnésie", in Jacqueline Amar (sous la direction de), *Le piège de la parité*, coll. Pluriel, Hachette, 1999.

Leur initiative ayant échoué, les partisans de la parité ne manqueront pas de déplorer le conservatisme des mâles suisses. Il faudrait plutôt, d'une part exiger la stricte application des lois réprimant la discrimination sexuelle, notamment sur le plan professionnel; d'autre part mettre en place des mesures sociales à même d'alléger les tâches familiales traditionnellement dévolues aux

femmes (crèches plus nombreuses et meilleur marché, congés maternités ou paternité décents, mesures fiscales favorisant l'engagement d'aides familiales et pénalisant moins le deuxième salaire, etc.). Faute de quoi l'égalité de l'homme et de la femme, donc la possibilité pour celle-ci d'entrer dans la vie publique, restera un vœu pieux.

Yves Scheller, président
et François Truan, vice-président
de l'Association suisse pour la laïcité

3390 signes